

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS811

présenté par
M. Midy, rapporteur

ARTICLE 25

I. – À l'alinéa 30, substituer au mot :

« après »

le mot :

« avec ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.